



MINISTERE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08657 / MLA/DPAM du 06 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves d'évaluation orales du module 4 "conduite de la pêche" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 2 août 2021.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156644AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2015 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8198/MLA/DPAM du 23 juillet 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du module 4 « conduite de la pêche » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) organisées à Papeete (Tahiti) le lundi 02 août 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8629/MLA/DPAM du 06 août 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen du module ouvert lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), prévue à Papeete (Tahiti) le lundi 2 août 2021 ;
- Vu le procès-verbal n° 05-2021/BCPL du 6 août 2021 de la commission d'examen réunie le vendredi 6 août 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 4 "conduire de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 05-2021/BCPL tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 2 août 2021.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 4 « conduite de la pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2015 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 9
Candidats présents : 5
Candidats absents : 4
Candidats admis : 5
Candidat ajourné : 0

ANANIA Lewis
AVAE Mitiana
HAHE Jean-Jacques
MANEA Vane
RONGOTAMA Frédéric

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **06 AOUT 2021**

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes
**Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes**

Charles TAPITUARAI
Catherine ROCHETEAU





MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08657 / MLA/DPAM du 06 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves d'évaluation orales du module 4 "conduite de la pêche" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 2 août 2021.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156644AM

Ampliations :

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CMMPF	1

Lexpol :

VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2015 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8198/MLA/DPAM du 23 juillet 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du module 4 « conduite de la pêche » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) organisées à Papeete (Tahiti) le lundi 02 août 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8629/MLA/DPAM du 06 août 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen du module ouvert lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), prévue à Papeete (Tahiti) le lundi 2 août 2021 ;
- Vu le procès-verbal n° 05-2021/BCPL du 6 août 2021 de la commission d'examen réunie le vendredi 6 août 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 4 "conduire de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 05-2021/BCPL tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 2 août 2021.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 4 « conduite de la pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2015 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 9
Candidats présents : 5
Candidats absents : 4
Candidats admis : 5
Candidat ajourné : 0

ANANIA Lewis
AVAE Mitiana
HAHE Jean-Jacques
MANEA Vane
RONGOTAMA Frédéric

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **06 AOUT 2021**

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes



**Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes**

Catherine ROCHETEAU
Charles TAPUTUARA I

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI

